

Compte rendu du Conseil d'Administration du CCAS du mercredi 14 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 14 septembre à 20h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Président

Date de la convocation : mercredi 7 septembre 2022

Présents : Didier Geslin, Clémence Dunais, Sophie Pajot, Lucien Texier, Martine Pierru, Christian Vignaud, Claudette Palluau, Patrick Tirand, Cécilia Grenaille, Lucie Camus, Annie Rebeyre,,Clara Fortuna

Absente : Marie-Paule Merceron

Secrétaire de séance : Clémence Dunais

Invité : Frédéric Gloria

Approbation du compte rendu du CA du 14 juin 2022

Abstention	Contre	Pour
		12

Projets de délibérations

● 2022 – 01/09 : Décision modificative n°1

Monsieur le Président informe les membres du CCAS qu'il convient d'élaborer une décision modificative sur le budget principal du CCAS

Dépenses	
Chapitre – Article – Opération	Montant
65 – 6561 – Secours d'urgence	- 1000 €
011 – 60623 – Alimentation	+ 1000 €

Délibération annulée

Une subvention exceptionnelle visant à couvrir les frais engagés par le CCAS pourrait être versée par la commune.

● 2022 – 02/09 : CAF 17 - Avenants aux conventions d'objectifs et de financements

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que dans le cadre de la réforme des financements de la CAF17 et de la signature d'une Convention Territoriale Globale, il convient de procéder à la signature des avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour l'Accueil de Loisirs « Le Carrelet »

Abstention	Contre	Pour
		12

● 2022 – 03/09 : Secours en argent

Monsieur le Président informe les membres du CCAS d'une demande de secours en argent, d'une famille Esnandaise, compte tenu des difficultés rencontrées

Bénéficiaire 1	Montants	Origine de la demande	Objets	Avis	
Mme G M	150 €	Assistante Sociale	Dettes électricité	Abstention	
				Contre	
				Pour	12

• **2022 – 04/09 : Tarif participation à l'après-midi festif des aînés pour les personnes accompagnatrices**

Considérant l'organisation d'un après-midi festif, composé d'un goûter et d'un spectacle de magie, proposé aux aînés. Monsieur le président propose de fixer le tarif de la prestation payante pour les personnes accompagnatrices qui ne répondent pas au critère d'âge, à la somme de 11€

Abstention	Contre	Pour
		12

Il est proposé de les distribuer des coupons réponses aux habitants concernés le vendredi 23 et samedi 24 septembre. Les places seraient limitées, les réservations se feraient par ordre d'arrivée des réponses. **Avis favorable**

• Chocolats de Noël

Base 2021 : 245 ballotins de 250g

- Proposition d'une boîte de chocolat « coffret bambou personnalisé » 240g : 15,20€ et frais de port gratuit
Coût : 3724 €. **Avis défavorable**

- Boîte de chocolat « Finesses » de 250 g : 7,89€ + 70€ de frais de port
Coût : 2003,05 €. **Avis favorable**

- La proposition de distribuer des coupons réponses aux habitants concernés, en même temps que ceux de l'après-midi festif (2 coupons distincts) le vendredi 23 et samedi 24 septembre est adoptée. La question de la pertinence de la distribution de chocolats, dans les objectifs recherchés et de l'âge d'accès est de nouveau posée. Un débat sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration. Madame Fortuna Clara, propose de questionner les habitants lors de la prochaine distribution sur l'intérêt qu'ils portent à se voir remettre des chocolats et comment ils percevraient l'arrêt des distributions.

• Situation des déplacés Ukrainiens

- État des dépenses supportées par le budget du CCAS

DÉPENSES		
Lave-linge + cuisinière	393,00	Investissement
Alimentation	447,73	
Pain boulangerie	76,65	
Petit matériel	16,66	
Bouteilles de gaz	399,00	10 bouteilles au 14/09/2022
Frais accès internet	89,62	19,99 € mensuel soit 79,96 € en prévisionnel fin 2022
Aide alimentaire	319,50	
Total fonctionnement chapitre 011 au 14/09 Non chiffré : le coût des services	1349,16	
Accueil de loisirs		Absence de recettes -charge supportée par le CLSH
RECETTES		
Dons association « véhicules anciens	350,00	
Cagnotte		

- Aide alimentaire

Il conviendrait de revoir l'accès à l'aide alimentaire au regard des changements de situation de certaines familles, qui ont depuis plusieurs mois, des emplois. Il est rappelé qu'à ce jour, les familles n'ont aucune charge à supporter. Dans un contexte économique et social tendu et par soucis d'égalité avec les autres habitants, les conditions d'accès à l'aide alimentaire devraient être les mêmes. Une délibération visant à modifier la délibération existante (2022 -07/04) devra être présentée lors du prochain CA.

Les jours des distributions devront être rappelés et donner lieu éventuellement à un affichage au camping.

- Achat des bouteilles de gaz

Les familles en fonction de leurs ressources pourraient prendre en charge les achats. La mise en œuvre semble cependant compliquée, notamment pour le transport des bouteilles.

- Hébergement

Monsieur le Président rappelle qu'un arrêté préfectoral interdit tout hébergement sur le camping de novembre à mars. Il revient à l'état de prendre ses responsabilités, via la préfecture, afin qu'il assure le relogement des familles pour la période d'hiver. Un courrier a été adressé à la préfecture. On peut imaginer un retour sur la structure de Fouras, qui est adaptée. Il est souligné cependant que des enfants sont scolarisés à l'école élémentaire et que certains adultes ont trouvé un emploi. Le collectif qui accompagne les familles Ukrainiennes, propose une distribution, de flyers dans les boîtes aux lettres afin de rechercher des solutions d'hébergements. Monsieur Le Président souligne que sur le territoire de la CDA, les hébergements aux domiciles de particuliers ont souvent créé des tensions.

• ALSH

Période de fermeture aux vacances de Noël : du lundi 19 au vendredi 30 décembre 2022. **Avis favorable**

Période de fermeture aux vacances d'été 2023 : du lundi 7 au vendredi 18 août 2023. **Avis favorable**

• Question diverse

- 1 nouvelle demande d'aide alimentaire

Demandeur	Parts adultes	Parts enfants	Revenu fiscal de référence	Total des Ressources	Total des Charges	Reste à vivre
Mme. C V	2	2	4212 €	1226,62 €	852 €	93,66 €

- Monsieur Texier Lucien rappelle :

Banque Alimentaire 17 : collecte nationale le 25,26 et 27 novembre 2022, comme pour les précédentes collectes, nous nous associerons au CCAS de Saint Xandre. Nous ne serons pas présents à la réunion de préparation proposée au 21 septembre. Le CCAS en sera excusé.

La semaine bleue du mardi 4 au samedi 8 octobre avec les CCAS de Saint Xandre, Puilboreau et la résidence seniors Domytis de Puilboreau. (Voir programme joint au compte rendu).

Après-midi festif : Goûter et spectacle de magie en présence des enfants de l'accueil de loisirs. La réunion de préparation se tiendra le lundi 26 à 14h en mairie.

Ateliers sophrologie sur les mois de novembre et décembre (6 séances)

Les bancs (mobilité, déplacements dans le village) ont été livrés. Ils sont stockés au local du service technique dans l'attente d'être installés sur la commune.